

Commune de Chavannes-sur-l'Etang

République Française Département du Haut-Rhin Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15 Nombre de conseillers en fonction : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 22 décembre 2017 à 19h00

Compte rendu affiché le 4 janvier 2018.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale du dix-huit décembre deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

| Conseillers | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Pouvoir |
|------------------------|------------|-----------|-----------|---------|
| ANTOINE Jean-Charles | Х | | | |
| BEZILLE Robert | | | X | |
| BOURQUARD Chantal | X | | | |
| CLAUDE Marie-Madeleine | X | | | |
| DIEFFENBACHER Cyril | | Χ | | |
| GASSMANN Vincent | Χ | | | |
| GERBER Dominique | | Χ | | |
| GUIGON Xavier | Χ | | | |
| HERBELIN Philippe | Χ | | | |
| KANMACHER Michel | Χ | | | |
| MARTIN Sébastien | | | X | |
| THEVENOT André | | | X | |
| THEVENOT Jean-Pierre | Χ | | | |
| WININGER Christian | Χ | | | |

Egalement présente : Mme Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

Le Maire ouvre la séance à 19h00 dans la salle des séances à la Mairie. Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 17 novembre 2017. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2 • TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

2.1. APPROBATION DE L'OPERATION INITIEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TEPCV ET RECHERCHE DE FINANCEMENT

Délibération 2017-064

Dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) initié par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, la Commune de Chavannes-sur-l'Etang a présenté les projets suivants :

« L'économie d'énergie pour un éclairage public performant »
 Le projet s'inscrit comme l'action n°3 dans la Convention initiale signée le 22 juillet 2016;

« Requalification de l'éclairage public » :

Le projet s'inscrit comme l'action n°20 dans l'Avenant n°2 à la Convention initiale signée le 25 avril 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE les actions inscrites dans la candidature TEPCV du Pôle d'Équilibre Territorial du Pays du Sundgau portée par notre collectivité dont les principales caractéristiques sont :
 - Pour l'action « L'économie d'énergie pour un éclairage public performant » Action n°3 :

Montant de l'investissement (H.T.): 25 750€

Montant de l'aide TEPCV: 20 600€

Auto-financement: 5 150€

Taux TEPCV: 80%

Pour l'action « Requalification de l'éclairage public » – Action n°20 :

Montant de l'investissement (H.T.): 39 000€ Montant de l'aide TEPCV: 19 500€ Auto-financement: 19 500€ Taux TEPCV: 50%

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les financements nécessaires à cette opération;
- APPROUVE toute demande de subvention dans le cadre du programme TEPCV initié par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjointe à signer la convention TEPCV et tous autres documents s'y afférant;
- AUTORISE Monsieur le Maire de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

2.2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Délibération 2017-065

Le Maire expose le projet du PETR du Pays du Sundgau de mettre à disposition des vélos à assistance électrique (VAE) aux collectivités et associations dans le cadre du programme TEPCV. Pour la Commune un vélo sera mis à disposition.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la convention entre la Commune et le PETR pour la mise à disposition d'un VAE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un VAE pour la Commune de Chavannes-surl'Etang avec le PETR du Pays du Sundgau ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un VAE pour la Commune de Chavannes-sur-l'Etang avec le PETR du Pays du Sundgau telle qu'annexée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire, Vincent GASSMANN



Commune de Chavannes-sur-l'Etang

République Française Département du Haut-Rhin Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15 Nombre de conseillers en fonction : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 22 décembre 2017 à 19h00

ORDRE DU JOUR

- Point 1. Approbation du compte rendu du 17 novembre 2017
- Point 2. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
 - 2.1. Approbation de l'opération initiée dans le cadre du programme TEPCV et recherche de financement $-\underline{D\'elib\'eration}$ n° 2017-064
 - 2.2. Convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique <u>Délibération n° 2017-065</u>

| ANTOINE Jean-Charles | |
|------------------------|--------|
| BEZILLE Robert | Absent |
| BOURQUARD Chantal | |
| CLAUDE Marie-Madeleine | |
| DIEFFENBACHER Cyril | Excusé |
| GERBER Dominique | Excusé |
| GUIGON Xavier | |
| HERBELIN Philippe | |
| KANMACHER Michel | |
| MARTIN Sébastien | Absent |
| THEVENOT André | Absent |
| THEVENOT Jean-Pierre | |
| WININGER Christian | |
| | |
| | |